



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata,

Avis public est donné par la soussignée Josée Chouinard directrice générale qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 312 concernant le type de matériaux.

Municipalité de Saint-Honoré-De-Témiscouata

No de matricule :8286-18-6444,

Lot : 6 187 576

Adresse : 622, route 185

Dimension du lot : 1573,3

Les propriétaires souhaitent construire un entrepôt de 30 pieds X 60pieds soit 167,15m² (1800 pieds carrés) pour entreposer de la machinerie acéricole.

Pour les murs extérieurs des bâtiments, le règlement de zonage proscrit le polythène, la membrane pare-air, la pellicule de plastique et autres matériaux similaires (sauf pour une serre).

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à la soussignée au 99 rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, QC G0L 3K0 ou par courriel à : admin@sainthonoredetemiscouata.ca

Le dossier sera soumis à la séance du conseil municipal du 8 octobre 2024, avec recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui ont étudié le dossier le 24 septembre 2024.

Fait et donné ce 2 octobre 2024

Josée Chouinard, directrice générale.



Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Josée Chouinard, directrice générale, résidant à Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie entre 16h et 16h30, le deuxième jour d'octobre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir : à l'édifice municipal et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, deuxième jour d'octobre 2024 deux mille vingt-quatre.

Josée Chouinard,
Directrice générale/greffière-trésorière